Fiche descriptive de l'offre de fourniture « Contrat Gaz Évolution »

OFFRE POUR LES CLIENTS ENTREPRISES ET PROFESSIONNELS

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'informations, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur. En souscrivant un contrat de fourniture de gaz naturel à prix de marché, vous ne pourrez plus conclure par la suite un contrat au tarif réglementé de vente de gaz naturel.

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE « CONTRAT GAZ ÉVOLUTION » ET OPTIONS INCLUSES (ARTICLES I ET XI DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU 10/09/2025 RÉSERVÉES AUX CLIENTS NON RÉSIDENTIELS DONT LA CONSOMMATION EST <300 000 kWh DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET EDF ENTREPRISES (CI-APRÈS LES « CGV »)

- « Contrat gaz évolution » est une offre de marché en contrat unique portant sur la fourniture de gaz naturel et sur l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution. Elle est destinée aux clients non résidentiels équipés d'un compteur GAZPAR communicant dont la consommation est inférieure ou égale à 300 000 kWh par an, situés en France Métropolitaine hors Corse.
- Le Client bénéficie de plusieurs services inclus, via un espace personnel sécurisé sur *http://www.edf.fr*. Cet espace personnel sécurisé lui permet de consulter son contrat et son compte, de modifier certaines données personnelles, d'accéder aux informations concernant les offres d'EDF et les modalités de paiement, d'opter pour le prélèvement automatique, de payer ses factures, d'accéder à ses factures dématérialisées et de souscrire à des offres ou à des services.

2. PRIX ET CONDITIONS DE RÉVISION DES PRIX (ARTICLE VIII , XIII.1 ET ANNEXE 1 DES CGV)

- Les prix, indiqués sur la grille tarifaire ci-jointe, sont hors TVA, ils intègrent les autres taxes (la Contribution Tarifaire d'Acheminement : 20,80 % des coûts fixes de distribution et 4,71 % des coûts fixes de transport et l'accise sur le gaz naturel : 1,666 c€/kWh). Ils correspondent à :
- L'abonnement, dont le montant est fonction de l'offre de fourniture et de l'option de prix retenue par le Client, intégrant la part acheminement, à l'exception du terme de débit normalisé.
- Le prix de l'énergie, égal au nombre de kWh consommés, multiplié par le prix unitaire du kWh.
  À ces prix s'ajoute un taux de TVA à 20 % pour l'abonnement et à 20 % pour le prix de l'énergie.
- Le prix unitaire hors taxes du kWh est indexé à l'indice PEG MI du marché (publié sur Powernext) à compter de la prise d'effet du contrat. Il évoluera tous les mois selon cet indice. Il répercutera également les taxes, impôts et contributions de toute nature, y compris les évolutions du volume des obligations d'économie d'énergie imposées à EDF, au titre du dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE) ainsi que les coûts liés au dispositif des Certificats de production de biogaz (CPB).
- Le prix de l'abonnement hors TVA se verra quant à lui répercuter les évolutions réglementaires des tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution de gaz naturel, au 1er avril et au 1er juillet de chaque année.

3. DURÉE DU CONTRAT (ARTICLE V DES CGV)

- Contrat à durée indéterminée, avec une possibilité de sortie sans frais à tout moment (résiliation avec délai de préavis de 45 jours).
- Le contrat prend effet :
- À la date de mise en service effective fixée avec le Client, conformément au catalogue des prestations du distributeur (à titre indicatif les délais moyens sont de 5 jours ouvrés pour une installation existante et de 10 jours ouvrés en cas de raccordement).
- En cas de changement de fournisseur : À titre indicatif le délai maximal est en moyenne de 10 jours à compter de la date à laquelle EDF a été informée par le client de son acceptation de l'offre.

Prix en vigueur pour le mois d'octobre 2026

En France métropolitaine seulement

	Consommation < 4 000 kWh		Consommation de 4 à 30 000 kWh		Consommation de 30 à 300 000 kWh	
	Abonnement hors TVA toutes autres taxes incluses	Prix du kWh hors TVA toutes autres taxes incluses	Abonnement hors TVA toutes autres taxes incluses	Prix du kWh hors TVA toutes autres taxes incluses	Abonnement hors TVA toutes autres taxes incluses	Prix du kWh hors TVA toutes autres taxes incluses
	€ / mois	c€/kWh HT	€ / mois	c€/kWh HT	€ / mois	c€/kWh HT
Niveau 1	6,62	23,070	32,43	12,574	81,71	12,574
Niveau 2	6,66	23,070	33,90	12,574	84,08	12,574
Niveau 3	6,80	23,070	36,36	12,574	98,54	12,574
Niveau 4	7,05	23,070	40,03	12,574	117,86	12,574
Niveau 5	7,42	23,070	46,30	12,574	137,14	12,574
Niveau 6	7,62	23,070	48,83	12,574	150,85	12,574

4. FACTURATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT (ARTICLES XI.1, XI.3, XI.4, XIII.2 ET X DES CGV)

• Mode de facturation :

- Le Client est facturé sur la base de ses consommations mensuelles réelles. Le client disposant de compteurs communicants, les factures sont établies en fonction d'index télé-relevés transmis par le Distributeur. Dans ce cas, la facturation est mensuelle. La facturation est dématérialisée et le paiement s'effectue par prélèvement automatique, sauf refus du Client ou impossibilité technique. En cas de résiliation, EDF adresse au Client une facture de résiliation dans un délai de 4 semaines à compter de la résiliation du contrat. Si la facture de résiliation fait apparaître un trop-perçu en faveur du Client, EDF rembourse ce montant dans un délai maximal de 15 jours à compter de la date d'émission de la facture de résiliation.
- Le client bénéficie de la facture électronique, qui offre toutes les garanties de stockage et d'accessibilité depuis l'espace Client.
- Un dépôt de garantie peut être demandé au Client par EDF. Ce dépôt n'est pas soumis à la TVA et n'est pas productif d'intérêt.

• Mode de paiement disponible :

- Prélèvement automatique,
- Télépaiement,
- TIP et carte bancaire.

• Paiement des factures :

- Les factures doivent être payées dans un délai de 15 jours suivant leur date d'émission.
- À défaut de paiement intégral des factures par le Client, à la date prévue pour leur règlement : les sommes restantes dues sont majorées de pénalités de retard, calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à ses opérations principales de refinancement majoré de 10 points de pourcentage, appliqué au montant TTC de la créance.
- En cas de retard de paiement et conformément à l'article L441-6 du code de commerce, le Client sera également débiteur de plein droit, par facture impayée dans les délais, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € fixé par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012. En application de l'article 256 du code général des impôts, les intérêts de retard de paiement et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € ne sont pas soumis à la TVA.
- EDF, après rappel par lettre recommandée avec accusé de réception (ci-après « LRAR ») valant mise en demeure, peut, à l'expiration d'un délai de 10 jours, interrompre la fourniture de gaz naturel, ou résilier le contrat.

5. CONDITIONS DE RÉSILIATION À L'INITIATIVE DU CLIENT (ARTICLE XIII.1 DES CGV)

- Le Client informe EDF de sa demande de résiliation par téléphone ou par courrier, en indiquant le motif de la résiliation.
- Le Client peut résilier son contrat sans pénalité et à tout moment sous un délai de préavis de 45 jours.

6. CONDITIONS DE RÉSILIATION À L'INITIATIVE DU FOURNISSEUR (ARTICLE XIII.2 DES CGV)

- EDF peut résilier le contrat :
- En cas de manquement grave du Client, y compris en cas de non-paiement des factures par le Client ou de résiliation des conditions de distribution du fait du Client, après mise en demeure par LRAR restée sans effet pendant 1 mois après mise en demeure par LRAR restée sans effet pendant 1 mois.

7. 7. SERVICE CLIENTS ET RÉCLAMATIONS (ARTICLES XIX ET XXV DES CGV)

- Pour contacter EDF, le Client doit se reporter aux coordonnées postales et téléphoniques figurant sur la facture.
- En cas de contestation relative à l'accès ou à l'utilisation du réseau public de distribution de gaz naturel, le Client peut adresser une réclamation au fournisseur selon les modalités fixées dans les Conditions Standard de Livraison.

EDF SA
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08 – France
Capital de 2 084 365 041 euros
552 081 317 R.C.S. Paris

www.edf.com

Direction Commerce

Tour Légende
20 place de la Défense
92050 Paris La Défense Cedex

Origine 2024 de l'électricité fournie par EDF :
nucléaire 79,99 %, hydraulique 9,47 %, autres énergies renouvelables 6,09 %, charbon 0,16 %, gaz 3,87 %, pétrole 0,41 %, autres fossiles 0,01 %.
Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

ENVELOPPE + COURRIER BAC BLEU

Le Groupe EDF est certifié ISO 14 001 - 100% papier recyclé